Nations Unies A/69/591

Assemblée générale

Distr. générale
17 novembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Point 158 de l'ordre du jour
Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

Page

I. Introduction 4
II. Exécution du mandat 4
A. Considérations générales 4
B. Utilisation des crédits 4
C. Activités d'appui de la Mission 7
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays 7
E. Cadre de budgétisation axée sur les résultats 8
III. Exécution du budget 25
A. Ressources financières 25
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources 26
C. Évolution mensuelle des dépenses 26
D. Autre recettes et ajustements 27
E. Contributions non budgétisées 27
IV. Analyse des écarts 27
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre 29

14-64386 (F) 091214 161214

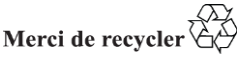

Résumé

La corrélation entre le montant total des dépenses de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 et l'objectif de la Mission est mise en évidence dans des tableaux budgétaires axés sur les résultats et organisés par composante (composante organique et composante appui).

Au cours de la période considérée, les opérations de la MINUK sont restées globalement les mêmes dans le cadre de l'objectif général, qui est de créer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales, et de promouvoir la stabilité dans les Balkans occidentaux.

La MINUK a continué d'agir en sa qualité de médiateur impartial, en vertu de sa neutralité envers les deux parties, de suivre et faciliter le règlement des questions liées à la réconciliation des communautés du Kosovo et d'en rendre compte, de faciliter la participation du Kosovo aux initiatives régionales et internationales, de promouvoir le dialogue entre Belgrade et Pristina, et de prêter un appui dans le domaine de l'état de droit.

La MINUK a engagé des dépenses d'un montant de 40,2 millions de dollars pour la période considérée, ce qui représente un taux d'utilisation des ressources de 89,3 % (contre un montant de 44,7 millions de dollars et un taux d'utilisation des ressources de 95,2 % pour l'exercice 2012/13).

Le solde inutilisé, qui s'établit à 4,8 millions de dollars, s'explique essentiellement par une diminution des besoins à hauteur de 3,4 millions de dollars au titre du personnel civil, le taux de vacance de postes moyen pour le personnel recruté sur le plan international ayant été plus élevé que prévu au budget. Les dépenses au titre du personnel militaire et de police ont été inférieures de 100 000 dollars aux prévisions, ce qui tient essentiellement au fait que les demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité ont été moindres que prévu. Les dépenses opérationnelles, quant à elles, ont été inférieures de 1,3 million de dollars aux prévisions, ce qui s'explique en grande partie par l'annulation de divers travaux d'aménagement et de rénovation dans l'attente du déménagement éventuel des locaux du quartier général.

Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014.)

Catégorie	*Montant alloué*	*Dépenses*	*Écart*	
			Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	713,4	601,7	111,7	15,7
Personnel civil	35 514,8	32 149,2	3 365,6	9,5
Dépenses opérationnelles	8 724,8	7 408,9	1 315,9	15,1
Montant brut	**44 953,0**	**40 159,8**	**4 793,2**	**10,7**
Recettes provenant des contributions du personnel	3 966,6	3 566,6	400,0	10,1

Montant net	**40 986,4**	**36 593,1**	**4 393,3**	**10,7**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–		–	–
Total	**44 953,0**		**4 793,2**	**10,7**

Ressources humaines : exécution du budget

Catégorie	*Effectif approuvé*[a]	*Effectif réel (moyenne)*	*Taux de vacance (pourcentage)*[b]
Observateurs militaires	8	8	–
Police des Nations Unies	8	7	12,5
Personnel recruté sur le plan international	132	114	13,6
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	19	17	10,5
Agents des services généraux	195	192	1,5
Volontaires des Nations Unies	28	25	10,7

[a] Niveau maximum de l'effectif autorisé.
[b] Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif approuvé, mois par mois.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le budget relatif au fonctionnement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014, présenté dans le rapport du Secrétaire général en date du 17 janvier 2013 (A/67/700), s'élevait à un montant brut de 44 953 100 dollars (montant net : 40 986 500 dollars). Il devait permettre de financer les dépenses afférentes à 8 observateurs militaires, 8 agents de la Police des Nations Unies, 132 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 214 fonctionnaires recrutés sur le plan national (dont 19 administrateurs) et 28 Volontaires des Nations Unies.

2. Dans son rapport du 9 avril 2013, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 44 953 100 dollars au titre du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/67/780/Add.11, par. 30).

3. Par sa résolution 67/276, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 44 953 000 dollars (montant net : 40 986 400 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014. La totalité de ce montant a été répartie entre les États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

4. Le mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo a été énoncé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999).

5. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de créer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales, et de promouvoir la stabilité dans les Balkans occidentaux.

6. Visant cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations pendant la période à l'étude, puisqu'elle a exécuté les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante organique et composante appui), comme dans le budget.

7. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2013/14, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès prévus et les indicateurs de succès effectifs – lesquels mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et, d'autre part, les produits qui avaient été prévus et les produits exécutés.

B. Utilisation des crédits

8. Conformément à ce qu'indiquent la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et les rapports ultérieurs du Secrétaire général au Conseil sur la question, en

date du 12 juin et du 24 novembre 2008 (S/2008/354 et S/2008/692), l'objectif stratégique de la Mission demeure la facilitation d'un processus conduisant à la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Kosovo et dans la région. À cette fin, la MINUK a continué d'observer de près les questions touchant à la réconciliation des communautés cohabitant au Kosovo, d'en faciliter le règlement et d'en rendre compte; elle a ménagé la participation du Kosovo à des initiatives régionales et internationales; elle a œuvré au dialogue entre Belgrade et Pristina sur des questions pratiques, comme le retour des déplacés, la recherche de personnes disparues et la protection du patrimoine culturel; enfin, elle a prêté l'appui voulu pour ce qui est du respect de l'état de droit, apportant pour ce faire son concours aux activités de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (Mission EULEX). Elle a reçu l'aide du Bureau des Nations Unies à Belgrade, qui a continué de lui prêter assistance en assurant la liaison avec les principaux interlocuteurs, sur les plans tant local que régional et international.

9. Malgré les avancées obtenues en ce qui concerne le dialogue politique entre les responsables de Belgrade et de Pristina, les relations entre certaines des communautés du Kosovo sont demeurées tendues, notamment dans le nord. Soucieuse d'aider à améliorer les rapports intercommunautaires, la Mission a constamment maintenu le contact avec les représentants des communautés et elle s'est efforcée d'améliorer la confiance et la communication entre celles du nord du Kosovo, organisant à cette fin des réunions et des activités conjointes entre les institutions et les organismes de la société civile au nord et au sud de l'Ibar. Cette action, conjuguée à la réalisation de 20 projets visant à ramener la confiance, a tangiblement amélioré la coopération intercommunautaire, y compris dans le nord. Les projets en question répondaient à des initiatives de la société civile et d'interlocuteurs locaux et ils visaient notamment à instaurer la confiance entre les jeunes ou encore à favoriser les activités sportives et l'éducation. Par ailleurs, la Mission a œuvré à des activités de réconciliation au sein des établissements scolaires (par exemple en aménageant un terrain de football) et elle a fourni des machines agricoles (moissonneuses et tracteurs) à une coopérative multiethnique. De plus, grâce à des réunions d'information et des contacts quotidiens dans le nord du pays, elle a tenu tous les intervenants informés des avancées obtenues concernant la réconciliation de toutes les communautés et leur coopération. Elle a continué de tenir des réunions hebdomadaires de coordination au niveau régional avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la Force de paix au Kosovo (KFOR), l'Équipe des Nations Unies au Kosovo et la Mission EULEX, l'objet étant de contribuer à la bonne application du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, signé le 19 avril 2013.

10. Le dialogue a été engagé avec les institutions kosovares et les autorités du Gouvernement serbe compétentes en vue de régler des problèmes qui se posent aux minorités concernant diverses questions économiques et sociales, telles que l'approvisionnement en eau, le ramassage des ordures, la santé, les transports ou l'emploi. On s'est également rendu quotidiennement dans des localités où vivent des minorités pour se tenir au fait de la situation en matière de sécurité, de l'accès aux services publics, de la liberté de circulation et d'autres questions apparentées. En outre, des réunions ont été tenues avec des entreprises locales afin de résoudre des problèmes concernant l'alimentation en eau et en électricité, l'évacuation des eaux usées et le ramassage des ordures.

11. Les activités de liaison, de facilitation et de médiation avec les interlocuteurs concernés se sont poursuivies afin d'assurer la protection des lieux culturels et religieux. On s'est de nouveau employé à intensifier la coopération et les relations entre l'Église orthodoxe serbe et les autorités kosovares, et l'on s'est attaché, à cet effet, à apaiser les tensions et à régler les différends, notamment ceux liés à des travaux de construction illégaux dans les zones de protection spéciale; on a pu de la sorte améliorer la communication entre les autorités municipales et les autorités religieuses dans diverses localités, telles que Pejë/Peć, Rahovec/Orahovac, et Prizren. L'Église serbe orthodoxe est ainsi désormais représentée au sein des conseils municipaux pour la sécurité communautaire de Pejë/Peć, Deçan/Dečani, Rahovec/Orahovac, ainsi que dans les municipalités de Vushtrri/Vučitrn, Obiliq/Obilić, Fushë Kosovë/Kosovo Polje, Graçanicë/Gračanica, Lipjan/Lipljan, Novobërdë/Novo Brdo, Kamenicë/Kamenica, Ranillug/Ranilug, Gjilan/Gnjilane, Partesh/Parteš, Klokot/Klokot, Viti/Vitina, Kaçanik/Kačanik et Shtërpcë/Štrpce.

12. Des concertations ont été entreprises en vue d'aborder les questions relatives au retour des personnes déplacées. Soucieuse d'aller de l'avant, la Mission a agi de concert avec les interlocuteurs locaux et internationaux concernés, l'objet étant de regrouper les diverses activités au sein de dispositifs tels que l'Équipe spéciale pour la recherche de solutions durables aux problèmes que pose ce retour. Elle s'est rendue sur différents sites d'accueil et centres d'hébergement et elle a partagé les informations ainsi recueillies avec les parties prenantes, de sorte à avancer dans la recherche d'une solution durable. Par ailleurs, elle a adressé au Centre européen pour les questions relatives aux minorités des éléments de texte en vue de l'élaboration de la nouvelle stratégie sur les communautés et les retours pour la période 2014-2018. Elle a continué de contribuer de manière fondamentale à la recherche des personnes disparues; à cet effet, elle a pris part, en sa qualité de représentant au sein de la délégation de Pristina, aux réunions du Groupe de travail sur la recherche des personnes portées disparues placé sous l'égide du Comité international de la Croix-Rouge, et, dans le cadre de la collaboration avec des associations familiales de Belgrade et Pristina, elle a organisé la visite de membres de l'Organisation panchypriote de familles de prisonniers non déclarés et de personnes disparues.

13. Au cours de la période considérée, la Mission a continué d'œuvrer au dialogue entre Belgrade et Pristina, et elle a facilité et secondé les activités de l'Union européenne et de la Mission EULEX. Soucieuse de contribuer à l'instauration des conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales, ainsi que de concourir à la stabilité durable dans les Balkans occidentaux, la Mission a continué d'aider à l'application de l'accord du 19 avril 2013. C'est ainsi que de hauts responsables de la Mission ont rencontré à diverses reprises des représentants des autorités de Belgrade, Pristina et Mitrovica pour discuter des questions y relatives. Par ailleurs, la Mission a continué d'épauler le dialogue entamé sous l'égide de l'Union européenne, tenant, pour ce faire, des réunions périodiques avec le Groupe de contact, l'OSCE et d'autres parties concernées, et de partager avec eux sa mémoire institutionnelle et son savoir-faire concernant les questions soulevées à cette occasion.

14. Au cours de la période considérée, le montant total des dépenses totales a été inférieur de 4,8 millions de dollars au montant approuvé, ce qui est dû au taux de vacance plus élevé que prévu des postes assujettis à un recrutement sur le plan international. En effet, le taux de vacance effectif moyen de ces postes s'est établi à

13,6 %, au lieu des 5 % retenus aux fins du budget. Cet écart tient essentiellement à une érosion naturelle des effectifs supérieure aux prévisions et à des réaffectations et départs plus nombreux; de plus, les délais de recrutement ont été plus longs que prévu.

C. Activités d'appui de la Mission

15. Au cours de l'exercice 2013/14, le tableau d'effectifs des services d'appui et de sécurité a été remanié, ce qui s'est traduit par une réduction de 34 postes et de 1 poste temporaire; 69 véhicules ont été cédés, ce qui a entraîné une diminution des stocks de matériel durable au 30 juin 2014; enfin, de nouveaux marchés ont été conclus pour l'entretien des bâtiments, plus avantageux que les précédents. D'autres mesures d'économie ont été prises; l'on a ainsi eu davantage recours à la vidéoconférence, ce qui a diminué les frais de voyage, et l'on n'a acheté que les matériels informatiques et de communication indispensables.

D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

16. Le principal objectif stratégique de la Mission est d'œuvrer à la sécurité, à la stabilité et au respect des droits de l'homme au Kosovo, en nouant pour cela le dialogue avec l'ensemble des communautés, avec les autorités de Pristina et de Belgrade, et avec les intervenants régionaux et internationaux, notamment l'OSCE, la Mission EULEX et la KFOR.

17. L'OSCE et la Mission EULEX s'acquittent des importantes tâches que le Conseil de sécurité leur a confiées par sa résolution 1244 (1999). La MINUK et la mission de l'OSCE au Kosovo échangent régulièrement des informations, en particulier sur la situation politique et les conditions de sécurité. La MINUK et la KFOR échangent aussi des informations, notamment sur la sécurité, coordonnent leurs activités, et se concertent en vue d'une approche commune des questions relatives au maintien de la paix et à la stabilité.

18. La concertation et la coopération étroites entre la Mission et l'Équipe des Nations Unies pour le Kosovo, qui s'inscrivent dans le processus intégré d'évaluation et de planification, ont donné lieu à des activités communes d'analyse de la situation, ainsi qu'à la planification et l'exécution d'une stratégie conjointe. L'impact de l'action collective des organismes des Nations Unies au Kosovo s'en est trouvé renforcé, notamment pour ce qui est des objectifs suivants énoncés dans le cadre stratégique des Nations Unies pour le Kosovo : action en faveur des localités où cohabitent divers groupes ethniques et renforcement de leurs capacités, action visant à aider ceux qui veulent revenir à se prévaloir de structures et de dispositifs leur permettant de rentrer chez eux et de s'intégrer de façon durable, contrôle du respect, par les autorités kosovares et les institutions internationales présentes au Kosovo, des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, prestation d'une assistance au Kosovo afin qu'il puisse coopérer avec les organes conventionnels, et coordination des activités des organismes des Nations Unies à Mitrovica. Après avoir participé à un stage pratique sur le processus intégré d'évaluation tenu en avril 2014, la MINUK a poursuivi, avec l'Équipe des Nations Unies pour le Kosovo, l'élaboration d'une stratégie y relative, qui viendra remplacer celle qui se termine en décembre 2014.

19. Par ailleurs, la Mission a continué à faciliter les activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), conformément aux mémorandums d'accord qu'elle a conclus avec chacune de ces organisations.

E. Cadre de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : composante organique

20. Au cours de l'exercice considéré, la composante organique de la Mission s'est employée à favoriser la réconciliation entre toutes les communautés et leur intégration, en particulier dans le nord du Kosovo. Elle a observé de près la situation politique et les conditions de sécurité ainsi que les événements qui ont eu des incidences sur les relations interethniques et la stabilité au Kosovo et dans la région, et elle en a rendu compte. En étroite coordination avec les autres intervenants internationaux au Kosovo, elle a apporté son concours au dialogue politique entre Belgrade et Pristina, et elle a étayé les nouvelles mesures prises pour donner suite, sur le terrain, à l'accord signé le 19 avril 2013.

21. La Mission a favorisé les contacts entre les communautés serbe et albanaise tant au nord qu'au sud de l'Ibar, ainsi qu'entre les localités du nord du pays, la KFOR et la mission EULEX. Au nord, elle a facilité les échanges intercommunautaires afin que les services soient fournis sur un pied d'égalité aux deux communautés. Les hauts responsables de la Mission sont demeurés en contact avec les autorités de Belgrade et de Pristina ainsi qu'avec d'autres intervenants internationaux afin d'œuvrer à la prévention et au règlement des différends et de favoriser une meilleure compréhension de la situation sur le terrain.

Réalisation escomptée 1.1 : Progrès sur la voie de la réconciliation et de l'intégration de toutes les communautés au Kosovo

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
1.1.1 Exécution de projets dans trois municipalités, notamment profilage et cartographie exécutés dans les municipalités et analyse des avis exprimés au niveau local, au titre du cadre stratégique des Nations Unies pour le Kosovo et de 20 projets à effet rapide y relatifs (2011/12 : 0; 2012/13 : 0; 2013/14 : 20)	Objectif atteint : 20 projets visant à restaurer la confiance, ont été exécutés dans trois localités du nord du Kosovo, qui faisaient appel au profilage et à la cartographie ainsi qu'à l'analyse des avis exprimés. Il s'agissait de favoriser le retour de la confiance et la réconciliation entre les communautés, ainsi que leur intégration et la coopération entre elles, essentiellement dans des zones à peuplement mélangé. En particulier, ces projets venaient étayer des initiatives prises par la société civile et d'autres intervenants locaux, qui concernaient la jeunesse, les activités sportives, l'éducation et la construction de petites infrastructures. Enfin, ils visaient à améliorer l'accès des minorités au système d'enseignement, et à assurer une formation professionnelle.

1.1.2 Réunions et activités conjointes entre les institutions et les organisations de la société civile au nord et au sud de l'Ibar, notamment sur les questions relatives aux retours et d'ordre technique (2011/12 : 55; 2012/13 : 45; 2013/14 : 45)	Objectif atteint : 135 réunions et activités conjointes entre les institutions et les organisations de la société civile au nord et au sud de l'Ibar, notamment sur les questions relatives aux retours et d'ordre technique. Des réunions plus nombreuses que prévu ont pu avoir lieu grâce à l'amélioration tangible de la coopération entre les communautés, qui visaient notamment à assurer l'exécution d'activités conjointes.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Facilitation quotidienne du règlement de problèmes concrets rencontrés par les minorités et des relations entre communautés locales au Kosovo	Oui	La Mission a facilité le règlement de problèmes concrets rencontrés par les minorités dans l'ensemble du Kosovo, au moyen d'activités de médiation quotidiennes; elle a organisé 25 réunions auxquelles ont participé des représentants des autorités municipales et des communautés, qui avaient pour objet de régler des questions concrètes se posant aux minorités sur l'ensemble du territoire : alimentation en eau et électricité, évacuation des eaux usées, ramassage des ordures, santé, éducation et transports.
Participation aux réunions trimestrielles d'un groupe de travail de l'Équipe des Nations Unies pour le Kosovo pour favoriser les échanges d'information sur les municipalités multiethniques entre les organismes internationaux concernés, avec le concours des institutions et communautés locales, et l'élaboration de stratégies visant à renforcer l'intégration de ces municipalités	2	Réunions du groupe de travail sur les municipalités multiethniques, auxquelles ont pris part des représentants de la Mission, pour discuter de l'exécution de projets se rapportant au patrimoine culturel, aux établissements scolaires et aux centres de santé dans les localités du nord. Les présidents de ce groupe n'ont pas convoqué de réunion au cours des six derniers mois de l'exercice car ils prenaient activement part à l'élaboration du Plan de développement commun.
Présentation à la communauté internationale de rapports quotidiens et hebdomadaires portant sur toutes les municipalités, les questions liées aux communautés, notamment les retours, les mesures prises par les autorités kosovares pour renforcer la participation et la représentation des minorités dans les structures administratives locales, et les droits des communautés du Kosovo	250 rapports quotidiens et 52 rapports hebdomadaires	La MINUK a présenté des rapports sur des questions touchant les communautés, le retour et la réintégration des personnes déplacées, les droits patrimoniaux et les droits de l'homme; par ailleurs, elle a rendu compte, dans des rapports diffusés auprès de la communauté internationale et des intervenants concernés, de l'action menée pour favoriser les relations intercommunautaires et interethniques.
Participation aux réunions trimestrielles d'un groupe de travail sur les retours, présidé par le HCR ou les autorités kosovares, afin de favoriser l'échange et la communication d'informations sur les retours entre les organismes internationaux concernés, avec le	1	Réunion de l'Équipe spéciale pour la recherche de solutions durables au retour des personnes déplacées s'est tenue en juillet 2013, sous la coprésidence du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et des autorités kosovares, à

concours des institutions et communautés locales, et de répondre aux besoins des rapatriés		laquelle la Mission a participé. L'Équipe a, à cette occasion, approuvé l'élaboration, par le Ministère des communautés et des retours, d'une nouvelle stratégie pour les communautés et le retour des personnes déplacées pour la période 2014-2018, laquelle a finalement été adoptée en janvier 2014. Cette stratégie prévoit la création d'une commission de coordination interministérielle sur la question, ainsi que la fermeture des centres d'hébergement et le profilage des personnes déplacées. Les participants à la réunion ont constaté que le règlement des problèmes relatifs aux documents d'état civil, aux biens fonciers et immobiliers, au logement, aux moyens de subsistance et au dialogue interethnique exigeait que les interlocuteurs fassent preuve d'une volonté d'agir plus résolue.
Tenue de réunions hebdomadaires avec les municipalités du nord, la KFOR et EULEX afin de coordonner leurs activités et d'examiner des questions d'intérêt commun concernant, notamment, la sécurité et les mesures de confiance	250	Réunions ont été tenues avec les autorités municipales pour discuter de la sécurité. La Mission a de plus participé à 30 réunions hebdomadaires présidées par des intervenants internationaux ou par les autorités municipales compétentes, au cours desquelles ont été évoquées des questions d'intérêt commun. Par ailleurs, elle a tenu 50 réunions de coordination au niveau régional auxquelles ont participé des représentants de l'Union européenne, de l'Équipe des Nations Unies pour le Kosovo, de la Mission EULEX, de l'OSCE et de la KFOR, ainsi que 40 réunions de coordination des questions de sécurité, dans chacune des localités.
Séances d'information quotidiennes organisées dans les trois municipalités du nord et régulièrement ailleurs au Kosovo en vue de tenir les parties prenantes informées et de coordonner l'action visant à promouvoir la réconciliation et l'intégration de toutes les communautés au Kosovo	512	Séances d'information quotidiennes ont été organisées dans les trois municipalités du nord et régulièrement ailleurs au Kosovo.
Réunions mensuelles entre la MINUK, l'Équipe des Nations Unies pour le Kosovo et d'autres acteurs internationaux ou régionaux, le groupe de contact sur les droits de l'homme e les sous-groupes s'occupant de problèmes de sécurité touchant des collectivités non majoritaires et leurs droits de propriété. Ces plateformes permettent de communiquer des informations et	10	Réunions plénières du Groupe de contact international pour les droits de l'homme en vue d'échanger systématiquement des informations et de mieux coordonner l'action en faveur du respect des droits de l'homme ont été coprésidées par la Mission et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH). La MINUK a également pris part à 8 réunions

de mieux coordonner des mesures de plaidoyer en faveur de questions liées aux droits de l'homme		du sous-groupe de contact sur les droits de l'homme s'occupant de problèmes de sécurité touchant des collectivités non majoritaires et à 9 réunions du sous-groupe s'occupant des droits patrimoniaux.
Traitement d'une centaine de cas de violation présumée des droits de l'homme signalés au Groupe consultatif sur les droits de l'homme	93	Dossiers tranchés par le Groupe consultatif sur les droits de l'homme (2 décisions déclarant la requête irrecevable et 91 avis quant au fond). Le Groupe a de plus rendu 4 décisions rejetant les demandes de révision d'avis; enfin, le nombre de dossiers en suspens a diminué, passant de 229 à 136. La Mission a présenté 121 mémoires en réponse au Groupe (50 observations sur le fond, 5 observations sur la recevabilité des requêtes et 66 décisions du Représentant spécial du Secrétaire général).
Réunions hebdomadaires avec les autorités kosovares pour promouvoir et faciliter la prestation à la communauté serbe du Kosovo de services d'enregistrement des faits d'état civil, et avec EULEX pour assurer une prise en compte systématique par celle-ci des communautés minoritaires	32	Réunions hebdomadaires ont été tenues avec des responsables du Ministère de l'intérieur et de la Mission EULEX, dans les locaux du Ministère, pour discuter de dossiers individuels et de questions d'ordre plus général concernant l'enregistrement des actes d'état civil.
Réunions bimensuelles du Groupe de la sécurité et de la problématique hommes-femmes, composé d'acteurs internationaux, d'autorités kosovares et de représentants d'organisations de la société civile, afin d'améliorer la coordination et la communication d'informations sur les programmes et les questions se rapportant à la problématique hommes-femmes	7	Réunions du Groupe de la sécurité et de la problématique hommes-femmes et 7 réunions du sous-groupe s'occupant de la violence sexuelle liée aux conflits ont été organisées. Le Groupe fait en sorte que tous les organismes des Nations Unies, les autorités kosovares et la société civile agissent de concert pour célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et les 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste. Par ailleurs, dans le cadre des travaux du Groupe, la Mission a contribué à la coordination de certaines activités, notamment pour ce qui est de la tenue d'une table ronde portant sur le plan d'action pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.
Établissement de rapports quotidiens et hebdomadaires à l'intention de la communauté internationale, et notamment de l'OSCE et des organismes des Nations Unies au Kosovo, sur l'évolution de la situation politique au Kosovo	250 rapports quotidiens et 52 rapports hebdomadaires	Des rapports sur l'évolution de la situation politique ont été établis et diffusés auprès des organismes internationaux présents au Kosovo, notamment l'OSCE, la Mission EULEX, la KFOR et les organismes des Nations Unies.

Publication de rapports trimestriels au Conseil de sécurité sur les derniers événements au Kosovo	4	Rapports ont été établis, en concertation avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo et la Mission EULEX, à l'intention du Conseil de sécurité, qui lui ont été présentés par le Représentant spécial du Secrétaire général.
Contrôle et évaluation de l'exécution d'une vingtaine de projets à effet rapide par le Comité d'examen des projets et l'équipe chargée de la gestion des projets, qui effectuent des visites sur le terrain, examinent les progrès accomplis et font rapport, régulièrement, afin de garantir l'aboutissement desdits projets	20	Projets à effet rapide ont été exécutés par des partenaires externes, notamment l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), des organisations non gouvernementales et des autorités municipales. L'équipe chargée de la gestion des projets en a contrôlé et évalué l'exécution au moyen de visites sur le terrain ainsi que d'examens et de rapports périodiques.
Produits médiatiques visant à informer et à faire connaître et comprendre les faits nouveaux et les problèmes, notamment le droit de circuler librement, le droit au retour et la protection des minorités, les développements et processus politiques, le dialogue entre communautés, les questions de sécurité et les droits de l'homme, soit : 10 communiqués de presse; 12 messages d'intérêt public diffusés sur le Web et à la radio; le réseau radiophonique en modulation de fréquence de la MINUK (Ophelia FM) qui diffuse 24 heures par jour, 7 jours sur 7, en s'adressant aux minorités; et rapports de suivi quotidien des médias (2 éditions par jour, presse locale et internationale, télévision, radio, Internet) diffusés par courriel (plus 1 500 abonnés), bulletins diffusés sur le site Web et les réseaux sociaux et contacts quotidiens avec les médias	Oui	La Mission a présenté des informations quotidiennes en rapport avec les médias (357 revues de la presse matinale, 254 revues de la presse du soir, 17 communiqués de presse et notes à l'intention des médias et 5 messages d'intérêt public diffusés sur les ondes d'Ophelia FM – qui émet 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 – en vue d'informer et de sensibiliser la population aux droits de l'homme, à la consolidation de la paix et à la justice). Ces informations ont été, selon le cas, diffusées par courriel, sur le site Web de la Mission et son intranet, et sur les médias sociaux, à l'intention de près de 1 700 abonnés. La Mission a produit 19 émissions radiophoniques (en albanais, serbe, anglais et espagnol), en coopération avec l'Équipe des Nations Unies pour le Kosovo, afin de donner des informations sur les organismes des Nations Unies et leurs activités au Kosovo; ces émissions ont été diffusées au Kosovo par Ophelia FM et Radio KFOR, ainsi que dans le monde sur les services en anglais, espagnol et swahili de la Radio des Nations Unies. Ophelia FM a également transmis des bulletins d'information quotidiens (en partenariat avec Radio Free Europe, Voice of America et la Deutsche Welle) ainsi que des émissions quotidiennes de la Radio des Nations Unies.

Réalisation escomptée 1.2 : Amélioration de la coopération et du dialogue entre le Kosovo et Belgrade, les pays voisins dans la région et les organisations internationales

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
1.2.1 Réunions tenues avec Belgrade et Pristina sur les questions d'intérêt commun, comme les personnes portées disparues, le patrimoine culturel et les retours (2011/12 : 19; 2012/13 : 15; 2013/14 : 15)	La Mission a pris part à 5 réunions du Groupe de travail sur la recherche des personnes portées disparues à Belgrade et à Pristina et elle a organisé 7 réunions sur le patrimoine culturel (5 avec les autorités kosovares et 2 avec des interlocuteurs internationaux).
1.2.2 Facilitation de la participation du Kosovo à certaines réunions internationales, y compris à celles qui ne relèvent pas des accords sur le dialogue entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne sur la représentation et la coopération régionales, principalement centrée sur la facilitation des processus de prise de décisions dans le cadre des accords internationaux multilatéraux signés par la MINUK au nom du Kosovo (2011/12 : 63; 2012/13 : 60; 2013/14 : 45)	La MINUK a facilité la participation du Kosovo à 4 réunions internationales qui ne sont pas visées par l'accord sur la représentation et la coopération régionales issu du dialogue placé sous l'égide de l'Union européenne : conférence du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie tenue à Sarajevo les 26 et 27 novembre 2013; réunion du groupe de travail d'experts sur les précurseurs (Pacte de Paris), facilitée par le PNUD pour le compte de la MINUK, et tenue à La Haye les 28 et 29 novembre 2013; conférence régionale contre la corruption dans les pays de l'Europe du Sud-Est, facilitée par le PNUD et la Mission EULEX pour le compte de la MINUK et tenue à Sarajevo les 9 et 10 décembre 2013; et réunion du groupe de travail d'experts sur l'amélioration du partage des informations et de la coordination des investigations aux niveaux bilatéral et multilatéral (Pacte de Paris), facilitée par la Mission EULEX pour le compte de la MINUK et tenue à Antalya (Turquie) les 18 et 19 février 2014. Du fait de l'accord sur la représentation et la coopération régionales issu du dialogue placé sous l'égide de l'Union européenne, la MINUK n'a pas eu à faciliter la participation de représentants du Kosovo aux réunions régionales.
1.2.3 Respect par les autorités kosovares des normes internationales et régionales relatives aux droits de l'homme, et participation aux travaux des mécanismes et organes conventionnels relatifs aux droits de l'homme, et élaboration par ces mêmes autorités de stratégies et de réglementations d'examen et de mise en œuvre qui améliorent la protection et la promotion des droits de l'homme en contribuant à les rendre conformes aux exigences des organes conventionnels internationaux relatifs aux droits de l'homme (Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Convention relative aux droits de l'enfant et procédures spéciales pour l'établissement de rapports sur les	Objectif atteint : la Mission a contribué au respect des normes internationales et régionales relatives aux droits de l'homme par le Kosovo et à sa participation aux travaux des dispositifs et organes conventionnels relatifs aux droits de l'homme. Elle a pris part à 9 réunions regroupant des intervenants locaux et internationaux ainsi que des experts du Conseil de l'Europe et qui relevaient du projet mené conjointement par cet organisme et l'Union européenne en vue d'affermir le respect des droits de l'homme au Kosovo. Elle a présenté des observations et mis à profit ses compétences lors de la formulation d'un important projet de réforme allant dans ce sens, ainsi que lors de l'examen de six textes de loi et documents de politique générale touchant ces droits (projet de loi sur l'égalité des sexes, loi sur la lutte contre la discrimination, amendements à la loi instituant un médiateur, amendements à la loi sur le statut et les droits des martyrs,

droits de l'homme au Kosovo), et en collaborant, si possible, avec les autorités locales pour établir des documents et donner suite aux observations et recommandations	des invalides, des vétérans, des membres de l'Armée de libération du Kosovo et des victimes civiles de guerre et de leur famille et avant-projet de stratégie relative aux droits de l'homme et droits patrimoniaux). En outre, elle a rencontré à deux reprises les représentants du Bureau pour la bonne gouvernance, lequel relève du Premier Ministre kosovar, en vue de l'élaboration des rapports requis par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant. Enfin, elle a apporté son concours à l'examen des droits des minorités, des droits de l'enfant, des droits linguistiques, des droits des femmes ainsi que de la sécurité et de la problématique hommes-femmes, participant pour ce faire à 15 réunions avec les autorités kosovares et les interlocuteurs internationaux, au cours desquelles il a notamment été procédé à l'examen à mi-parcours de l'exécution du Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie d'intégration des communautés rom, ashkali et égyptienne en République du Kosovo (2009-2015).

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Poursuite de l'appui au dialogue facilité par l'Union européenne et aux accords entre Belgrade et Pristina, comme le dialogue prévu par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/298, notamment en partageant la mémoire institutionnelle et le savoir-faire de la Mission à propos des questions qui pourraient être soulevées au cours du dialogue, afin de contribuer aux travaux des réunions	Oui	La MINUK a continué de prêter son concours au dialogue placé sous l'égide de l'Union européenne. À cet effet, elle a tenu des réunions hebdomadaires avec le Groupe de contact et l'Union européenne ainsi que des réunions avec l'OSCE et d'autres parties intéressées. Elle a continué de mettre à profit sa mémoire institutionnelle et son savoir-faire lors de l'examen de questions soulevées dans ce cadre, notamment lors des réunions hebdomadaires du Comité exécutif qu'elle préside, qui regroupe les chefs des principaux intervenants au Kosovo (Mission EULEX, OSCE, KFOR, Conseil de l'Europe et Union européenne).
50 réunions entre les hauts responsables de la MINUK et des autorités de Belgrade et de Pristina pour examiner des questions politiques d'intérêt commun	33	Réunions se sont tenues entre les hauts responsables de la Mission et les autorités de Belgrade et de Pristina pour discuter de questions relevant de l'application de l'accord signé le 19 avril 2013 sous l'égide de l'Union européenne (9 avec les autorités de Belgrade et 24 avec celles de Pristina). Par ailleurs, 31 réunions se sont tenues avec des représentants des autorités de Mitrovica, qui concernaient aussi l'application de cet accord.

Facilitation de processus de prise de décisions dans le cadre d'accords multilatéraux internationaux signés avec la MINUK au nom du Kosovo – Accord de libre-échange d'Europe centrale, Communauté de l'énergie, réseau régional de transports (Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est), Accord multilatéral visant à établir une zone européenne commune d'aviation ou Conseil de coopération régionale –, moyennant la participation à quelque 45 réunions avec des représentants du Kosovo ou d'autres types d'interventions	7	Réunions auxquelles la Mission a pris part ont eu lieu afin de faciliter la participation des autorités kosovares à des réunions internationales et régionales s'inscrivant dans le cadre des accords multilatéraux internationaux que la MINUK a signés au nom du Kosovo. La Mission a par ailleurs facilité 6 réunions auxquelles elle a participé avec des représentants d'institutions kosovares, comme suit : 3 réunions du Comité mixte spécial de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale (ALEEC), qui se sont tenues à Belgrade (le 21 juillet 2013) et à Skopje (les 23 janvier et 9 juin 2014); réunion annuelle du Comité mixte spécial, tenue à Sarajevo le 20 novembre 2013; et dix-huitième et dix-neuvième réunions sur la normalisation de l'aviation dans les Balkans tenues à Bruxelles le 11 juillet 2013 et le 20 février 2014. La Mission a de plus rédigé une lettre en vue de la réunion ministérielle annuelle des Parties signataires du Mémorandum d'accord relatif au développement du Réseau régional de transports de l'Europe du Sud-Est, qui s'est tenue à Bruxelles le 3 décembre 2013. Du fait de l'accord sur la représentation et la coopération régionales issu du dialogue placé sous l'égide de l'Union européenne, la MINUK n'a pas eu à faciliter la participation de représentants du Kosovo aux réunions régionales. Toutefois, en sa qualité de signataire d'accords multilatéraux au nom du Kosovo, elle a continué de s'acquitter de ses tâches de facilitation, participant à diverses réunions et mettant en œuvre d'autres moyens d'intervention adaptés à des conditions juridiques, politiques et institutionnelles particulières.
Établissement et présentation, en tant que de besoin, de 3 réponses destinées aux organismes des Nations Unies et aux organismes européens chargés de la protection des droits de l'homme, et offre, au besoin et sur demande, d'un soutien direct aux autorités kosovares	3	Réponses ont été adressées aux organismes des Nations Unies et aux organismes européens chargés de la protection des droits de l'homme, comme suit : a) observations sur la troisième opinion formulée par le Comité consultatif du Conseil européen chargé de l'application de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales au Kosovo en septembre 2013; cette opinion ainsi que les observations de la Mission ont fait l'objet d'une discussion avec les autorités kosovares en décembre 2013; b) éléments de texte,

		présentés en mai 2014, en vue de la rédaction d'un projet de résolution devant être adopté par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe, étape déterminante du troisième cycle de contrôle de l'application de la Convention-cadre; c) observations, présentées en mars 2014 à la demande expresse du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, sur le projet de rapport de ce dernier à la suite de la mission qu'il a effectuée au Kosovo en octobre 2013.
Facilitation du dialogue entre Belgrade et Pristina sur les personnes portées disparues, moyennant notamment la participation aux réunions ad hoc du Groupe de travail sur la recherche des personnes portées disparues et des contacts hebdomadaires avec la Commission du Kosovo sur les personnes disparues, la Commission du Gouvernement serbe sur les personnes disparues et le Comité international de la Croix-Rouge	Oui	La Mission a facilité 5 réunions du Groupe de travail sur la recherche des personnes portées disparues; elle a de plus eu des contacts hebdomadaires avec la Commission du Kosovo sur les personnes disparues, la Commission du Gouvernement serbe sur les personnes disparues et le Comité international de la Croix-Rouge; enfin, elle a organisé la visite de représentants de l'Organisation panchypriote de familles de prisonniers non déclarés et de personnes disparues, ainsi que les 7 réunions qu'ils ont tenues et les 4 excursions qu'ils ont effectuées au Kosovo et en Serbie.
Contacts bimensuels, facilitation et médiation avec les parties prenantes internationales et locales sur la protection des sites du patrimoine culturel et religieux au Kosovo	Oui	La MINUK a œuvré à l'application des décisions du Conseil d'exécution et de suivi relatives aux zones de protection spéciale, maintenant à cet effet des contacts avec le Bureau de l'Union européenne au Kosovo, l'OSCE, l'Église orthodoxe serbe et les autorités kosovares. Il est ressorti des réunions du Conseil qu'en dépit de la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel approfondi, la protection du patrimoine religieux et culturel demeure problématique; ceci s'explique en partie par la défaillance institutionnelle face à la dégradation systématique des centres historiques. Le décret d'application de la loi relative au Centre historique de Prizren et la loi relative au village de Hoče e Madhe/Velika Hoča a été pris en avril 2014, mais l'application de ces deux textes continue d'être entravée non seulement par le manque de moyens financiers, mais aussi par des réticences constatées à Hoče e Madhe/Velika Hoča.

Traitement et établissement de la documentation et des instruments juridiques pertinents concernant des demandes d'entraide judiciaire présentées conformément à la législation internationale et locale et aux accords bilatéraux conclus avec d'autres États par les institutions kosovares, des États Membres qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo et EULEX	3	Demandes d'entraide judiciaire présentées par des pays qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo ont été reçues par la MINUK, qui les a communiquées à la Mission EULEX. Celle-ci, en application de l'accord sur l'entraide judiciaire qu'elle a conclu avec les autorités kosovares le 12 août 2011, les a transmises à son tour aux autorités kosovares.
Élaboration et conclusion de 5 accords entre la MINUK et les contingents de la KFOR concernant le transfert des locaux et des camps de la KFOR qui sont des biens collectifs ou publics	2	Accords concernant le transfert des locaux et des camps de la KFOR et un autre concernant le droit d'usage ont été conclus avec la Force à l'issue de 41 réunions avec les conseillers juridiques de celle-ci. Ce chiffre, inférieur aux prévisions, s'explique par le fait qu'en raison de difficultés d'ordre juridique, il n'a pas été possible de conclure à temps le transfert de 3 autres camps.
Participation à une cinquantaine d'audiences judiciaires et traitement d'une centaine de réclamations et affaires en suspens relatives à l'Agence fiduciaire du Kosovo, qui sont transmises par la Chambre spéciale et les tribunaux municipaux durant l'exercice. Négociation et règlement d'une cinquantaine de réclamations et affaires en suspens relatives à l'Agence fiduciaire du Kosovo, qui sont transmises par la Chambre spéciale et les tribunaux municipaux durant l'exercice	64	Requêtes ont été transmises à la MINUK par la Chambre spéciale de la Cour suprême du Kosovo au sujet de questions concernant l'Agence fiduciaire du Kosovo. La Mission a mené les activités juridiques prévues et préparé 12 dossiers pour la Chambre spéciale, mais elle n'a pas eu à assister à des audiences. Ces chiffres, inférieurs aux prévisions, s'expliquent par l'adoption, le 22 septembre 2011, de la loi relative à la Chambre spéciale de la Cour suprême du Kosovo; en effet, depuis lors, le nombre d'affaires pour lesquelles la Mission doit représenter l'Agence fiduciaire du Kosovo en tant que partie a fortement diminué, de même que le nombre de décisions exigeant la présentation de mémoires par la Mission.
Traitement d'environ 900 demandes, émanant de résidents du Kosovo, de pays qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo et de bureaux de liaison, relatives à l'authentification et à l'homologation par la MINUK, entre autres, de documents d'état civil, de titres de pension et de diplômes universitaires, qui doivent être utilisés dans les pays ne reconnaissant pas l'indépendance du Kosovo	4 310	Demandes d'authentification et d'homologation de documents d'état civil, de titres de pension et de diplômes universitaires ont été traitées par la MINUK. À la suite de la décision rendue en dernier recours, en septembre 2012, par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Grudić* c. *Serbie*, dans laquelle le droit à percevoir une pension de l'État serbe a été reconnu à deux anciens résidents kosovars dont les pensions étatiques d'invalidité avaient été suspendues par les autorités serbes en 1999, la MINUK a enregistré une recrudescence des demandes individuelles émanant de résidents habituels

		du Kosovo souhaitant faire homologuer des documents concernant leurs titres de pension.
Traitement et établissement de la documentation, conformément à la législation applicable, concernant des demandes de diffusions d'avis de recherche internationaux ou notices rouges de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), et traitement et renvoi de quelque 1 500 dossiers ouverts par INTERPOL (crime international et vols de véhicules) devant les autorités compétentes du Kosovo aux fins d'enquête	29	Notices rouges d'INTERPOL ont été émises; par ailleurs, 2 859 dossiers ont été traités, qui concernaient l'ouverture de 1 639 affaires et la réouverture de 1 220 autres.

Composante 2 : appui

22. La Mission a fourni avec efficacité et efficience les services logistiques, administratifs et techniques et les services de sécurité nécessaires pour s'acquitter de son mandat, en exécutant les produits prévus. Ces services d'appui ont bénéficié à un effectif moyen de 8 officiers de liaison, 7 policiers des Nations Unies et, en ce qui concerne le personnel civil, 114 agents recrutés sur le plan international, 209 agents recrutés sur le plan national et 25 Volontaires des Nations Unies.

23. L'amélioration de la gestion du matériel et la mise en œuvre de divers outils et projets visant à perfectionner l'infrastructure informatique de la Mission auront été les principales priorités de l'exercice considéré. L'amélioration continue des procédures de réforme et cession, le traitement des dossiers par le comité local de contrôle du matériel et les décomptes matériels ont permis des progrès dans la gestion du matériel. L'infrastructure informatique de la Mission a été perfectionnée grâce à la mise en place d'un système de téléphone à protocole Internet et à la mise à niveau des systèmes virtuels, des réseaux et des logiciels et du matériel connexes.

24. Les mesures prévues au budget pour obtenir des gains d'efficience ont été en grande partie mises en œuvre. La reconfiguration et la restructuration des sections d'appui se sont traduites par la suppression de 17 postes du fait de la rationalisation des fonctions. La Mission a en outre réduit les frais de voyage en recourant davantage à la formule de la visioconférence.

Réalisation escomptée 2.1 : Fourniture à la Mission d'un appui efficace et rationnel dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
2.1.1 Amélioration de la gestion du matériel grâce à ce qui suit : a) passation par pertes et profits et cession : 120 jours de délai de traitement, en privilégiant la cession par vente commerciale; b) comité local de contrôle du matériel : 10 % au maximum de procédures de passation par pertes et profits au-delà de 12 mois et 42 jours pour le traitement des dossiers; c) inventaire et test de dépréciation de l'intégralité des actifs avec des actifs comptabilisés en pertes au 31 décembre 2013	Le délai effectif de traitement de la passation par pertes et profits et des cessions a été de 60 jours, mais aucun bien n'a fait l'objet d'une cession par vente commerciale; toutes les procédures de passation par pertes et profits du comité local de contrôle du matériel ont pris moins de 12 mois et tous les dossiers correspondants ont été traités en moins de 42 jours; l'inventaire physique a porté sur la totalité des actifs dont la dépréciation a été évaluée, et ceux qui avaient été sortis du bilan étaient liquidés au 31 décembre 2013.

2.1.2 Progrès accomplis dans la mise en œuvre des normes IPSAS et d'Umoja	Objectif atteint. La Mission a apporté un appui à l'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS pour l'exercice financier clos le 30 juin 2014 et a aussi procédé au lancement réussi d'Umoja au cours de la période considérée.
2.1.3 Amélioration des services informatiques fournis : réduction des délais de mise à niveau et de mise à jour des logiciels et renforcement du dispositif de sécurité du réseau, amélioration des services téléphoniques par l'installation d'un nouveau système de téléphone à protocole Internet	Objectif atteint. Les services informatiques fournis ont été améliorés par : le passage des systèmes virtuels à une plateforme plus perfectionnée; la mise à niveau des réseaux étendu et local et du logiciel et du matériel wi-fi pour répondre aux besoins des utilisateurs et aux exigences des systèmes; la réduction des délais de mise à niveau et de mise à jour des logiciels; la mise en place d'un système de téléphone à protocole Internet; la mise en service de la plateforme de courrier électronique Outlook.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Amélioration des services		
Inventaire physique de tous les biens, durables et non durables, tenue à jour de l'information figurant dans le système de gestion des stocks, élimination des divergences, actifs sortis du bilan et liquidés, absence de dossiers en souffrance au Comité local de contrôle du matériel	Oui	L'inventaire physique de tous les biens, durables et non durables, a été établi, et l'information figurant dans le système de gestion des stocks a été tenue à jour. Les écarts ont été analysés, et les actifs comptabilisés en pertes et cédés selon les règles applicables. Au 30 juin 2014, le comité local de contrôle du matériel n'avait pas d'arriéré de dossiers à traiter.
Appui à la mise en œuvre des normes IPSAS, y compris la refonte des méthodes de travail pour s'y conformer, mise à niveau des instructions permanentes pour en tenir compte et formation de tous les membres du personnel des finances, du budget et de la gestion du matériel de la Mission	Oui	L'appui fourni pour la mise en œuvre des normes IPSAS a consisté en une refonte des méthodes de travail pour les rendre conformes à ces normes, une mise à jour continuelle des instructions permanentes pour en tenir compte et la formation de tout le personnel des finances, du budget et de la gestion du matériel de la Mission.
Soutien de la mise en œuvre d'Umoja, y compris une analyse de la qualité des données du système antérieur et un nettoyage des données de la Mission	Oui	L'appui apporté à la mise en œuvre d'Umoja a été le fait de divers acteurs – utilisateurs finals, spécialistes locaux du traitement dûment formés et personnel du guichet d'assistance technique –, qui ont apporté leur concours à des analyses de la qualité et au nettoyage des données avant la mise en service.
Mise en place d'un système de gestion de la configuration appelé à servir de principal outil de centralisation des modes de fonctionnement des appareils électroniques, y compris l'installation de	Oui	Un système de gestion de la configuration a été mis en place pour servir de principal outil de centralisation des modes de fonctionnement des appareils électroniques, y compris l'installation

toutes les applications et systèmes d'exploitation et de mise à niveau des logiciels		de toutes les applications et tous les systèmes d'exploitation et de mise à niveau des logiciels.
Amélioration des services téléphoniques au sein de la Mission par le raccordement de tous les utilisateurs au nouveau système de téléphone à protocole Internet	Oui	Au sein de la Mission, tous les utilisateurs ont été raccordés au nouveau système de téléphone à protocole Internet.
Personnel militaire et civil et forces de police		
Déploiement, relève et rapatriement de 8 officiers de liaison et de 8 policiers des Nations Unies		Déploiement, relève et rapatriement d'une moyenne de :
	8	Officiers de liaison
	7	Policiers des Nations Unies
Administration des contrats de 374 membres du personnel civil, soit 132 recrutés sur le plan international, 214 recrutés sur le plan national et 28 Volontaires des Nations Unies		Des services administratifs ont été fournis à une moyenne de :
	348	Membres du personnel civil :
	114	Agents recrutés sur le plan international
	209	Agents recrutés sur le plan national
	25	Volontaires des Nations Unies
Installations et infrastructures		
Amélioration de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles dans le bâtiment principal de la Mission par la rénovation de 10 toilettes pour répondre aux exigences sanitaires requises pour un bâtiment tenant lieu de siège de la Mission	Non	Le projet de rénovation a été suspendu en raison de la possibilité d'un transfert du siège de la Mission.
Travaux de préparation à l'hiver effectués dans le bâtiment principal du siège de la Mission pour satisfaire aux normes d'accueil minimales prévues pour la Mission, en remplaçant au total 380 fenêtres de bureaux extérieurs par des fenêtres moins poreuses et plus étanches. Cela réduira en outre les frais de chauffage du bâtiment du siège de la Mission.	Non	Les travaux de préparation à l'hiver ont été suspendus en raison de la possibilité d'un transfert du siège de la Mission.
Au cours de l'exercice 2011/12, la Mission a mesuré la consommation d'énergie de la plupart des chauffe-eau; le remplacement des 3 qui sont situés dans les endroits ayant la plus forte consommation d'énergie sera rentable si c'est par 3 chauffe-eau solaires.	Non	L'installation des chauffe-eau solaires a été suspendue en raison de la possibilité d'un transfert du siège de la Mission.

Rénovation d'un bâtiment préfabriqué	Non	Cette rénovation de bâtiment préfabriqué n'a pas eu lieu parce que la Mission n'en avait plus autant besoin et qu'il était aussi question d'un transfert du siège de la Mission.
Entretien et réparation de 4 centrales thermiques situées au siège de la Mission à Pristina et qui ont besoin de très nombreux travaux de cette nature	Oui	4 centrales thermiques situées au siège de la Mission à Pristina ont fait l'objet de réparations et de travaux d'entretien.
Remise à niveau de la clôture de protection du périmètre de sécurité à Mitrovica pour conformité aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables aux habitations	Oui	La clôture de protection du périmètre de sécurité de Mitrovica a été rendue conforme aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables aux habitations, à travers la modernisation de la principale entrée, y compris la barrière levante et la grille coulissante, la mise à niveau du système de télévision en circuit fermé et de l'éclairage périphérique, la réparation du barbelé à boudin et l'installation d'écrans de protection visuelle à proximité du complexe d'EULEX.
Transports terrestres		
Exploitation et entretien de 146 véhicules appartenant aux Nations Unies, soit 100 véhicules légers de transport de passagers, 21 véhicules à usage spécial (4 autobus, 11 camions et 6 fourgonnettes), 4 ambulances, 14 véhicules blindés, 2 engins du génie mobiles et 5 engins de manutention mobiles	146	Les véhicules appartenant aux Nations Unies qui ont été exploités et entretenus sont les suivants :
	106	Véhicules légers de transport de passagers. Leur nombre plus élevé que prévu s'explique par les 6 véhicules supplémentaires requis pour répondre à des besoins opérationnels spéciaux ainsi qu'à des besoins supplémentaires à Mitrovica.
	21	Véhicules à usage spécial (4 autobus, 11 camions et 6 fourgonnettes)
	2	Ambulances. Ce nombre plus faible que prévu est dû au transfert de 2 ambulances à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL).
	10	Véhicules 4 x 4 blindés. Leur nombre plus faible que prévu tient au transfert, le 26 juin 2013, de 6 véhicules 4 x 4 blindés au Département de la sûreté et de la sécurité (Roumanie). La Mission a ensuite reçu 2 autres véhicules de ce type du Département de la sûreté et de la sécurité (Russie).
	2	Engins du génie mobiles
	5	Engins de manutention mobiles

Communications		
Services d'appui et d'entretien pour un réseau satellitaire composé de 1 station terrienne principale et 5 microterminaux VSAT, 10 centraux téléphoniques, 24 liaisons hertziennes, 6 systèmes de visioconférence et 41 répéteurs VHF		La Mission a assuré le fonctionnement et l'entretien des matériels suivants :
	1	Station terrienne
	3	Microterminaux. La diminution du nombre des microterminaux s'explique par la mise hors service et la sortie du bilan de 2 terminaux.
	10	Centraux téléphoniques
	24	Liaisons hertziennes
	6	Systèmes de visioconférence
	41	Répéteurs VHF
Exploitation et entretien de 5 stations de radio FM et de 1 studio de production et de radiodiffusion	5	Stations de radio FM et 1 studio de production et de radiodiffusion ont été exploités et entretenus.
Remplacement de 1 central téléphonique et de 10 téléphones portables, dans un souci de compatibilité technologique avec la téléphonie Internet		Par souci de compatibilité avec la téléphonie Internet, le matériel suivant a été remplacé :
	1	Central téléphonique
	10	Téléphones portables
Informatique		
Services d'appui et d'entretien pour 125 serveurs virtuels, 3 serveurs lames, 12 serveurs haut de gamme, 109 commutateurs, 34 routeurs, le matériel nécessaire à 2 réseaux locaux sans fil, 2 systèmes de sauvegarde, 7 systèmes de sécurité, 501 ordinateurs, 119 imprimantes, dont 44 appareils multifonctionnels (imprimante, scanneur et photocopieuse) et imprimantes traceurs, 50 expéditeurs numériques situés sur 4 sites différents, à Pristina, Belgrade, Mitrovica et Pec, et 510 comptes de messagerie électronique		La Mission a fourni des services de téléphonie et de transmission de données sécurisées à ses utilisateurs, en exploitant et entretenant :
	140	Serveurs virtuels. Ce nombre plus élevé de serveurs s'explique par l'introduction de la nouvelle zone de sécurité du réseau, ainsi que par la création de serveurs de sauvegarde essentiels pour assurer la continuité des opérations.
	2	Serveurs lames. Ce nombre inférieur aux prévisions est dû au transfert des centres de récupération des données en cas de catastrophe à la nouvelle infrastructure vCloud de Valence.
	12	Serveurs haut de gamme
	85	Commutateurs. Ce nombre inférieur aux prévisions s'explique par le programme de remplacement en cours.
	31	Routeurs. Ce nombre inférieur aux prévisions s'explique par le programme de remplacement en cours.
	2	Trousses d'outils pour réseaux locaux sans fil

	2	Systèmes de sauvegarde
	7	Systèmes de sécurité
	763	Ordinateurs. Leur nombre plus élevé s'explique par la passation par le retrait du bilan et la liquidation prochaines d'appareils actuellement inutilisés, dans le cadre du remplacement des appareils obsolètes et conformément aux proportions prescrites.
	106	Imprimantes, dont 28 multifonctionnelles
	17	Expéditeurs numériques. La diminution est due à l'utilisation de la fonction de numérisation des imprimantes multifonctionnelles.
	495	Comptes de messagerie électronique. Ce nombre inférieur aux prévisions est dû à la décision de supprimer les comptes génériques superflus.
Remplacement d'un serveur lame pour améliorer le temps de réaction et la compatibilité avec la virtualisation des postes de travail	1	Serveur lame a été remplacé pour améliorer le temps de réaction et la compatibilité avec l'infrastructure des postes de travail virtuels.
Services médicaux		
Exploitation et entretien de 1 dispensaire de niveau I à Pristina et de 1 dispensaire de base à Mitrovica, offrant des services de stabilisation d'urgence pour tout le personnel des Nations Unies	2	Des dispensaires ont été exploités et entretenus par la Mission : un de niveau I à Pristina et un autre, de base, à Mitrovica.
Déontologie et discipline		
7 séances d'information consacrées à l'exploitation et aux sévices sexuels ainsi qu'aux questions de déontologie et de discipline qui s'y rapportent, à l'intention des nouveaux membres du personnel de la Mission	30	Des séances d'information sur l'exploitation et les sévices sexuels et sur les questions de déontologie et de discipline qui s'y rapportent ont été organisées pour 73 nouvelles recrues de la Mission.
374 séances de formation obligatoire en ligne suivies par des membres du personnel sur la déontologie et la discipline	315	Les membres du personnel qui ont suivi cette formation en ligne obligatoire consacrée à la déontologie et la discipline représentent 100 % du nombre des certificats prévu pour la période considérée.
Communication des règles et règlements en matière de déontologie et de discipline en vigueur à l'ONU et des procédures applicables pour signaler des manquements en utilisant la page Web déontologie et discipline du site intranet de la Mission	Oui	Les règles et règlements en matière de déontologie et de discipline et les procédures de signalement des manquements en vigueur à l'ONU ont été portés à la connaissance du personnel de la Mission sur la page Web déontologie et discipline du site intranet de la Mission.

Sécurité		
Services de sécurité assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à tout le personnel des Nations Unies dans la zone de la Mission	Oui	Des services de sécurité et de protection ont été assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à tout le personnel se trouvant dans la zone de la Mission.
Évaluation de la sécurité des bureaux et des sites situés dans la zone de la Mission, et notamment contrôle de la sécurité des logements pour tous les nouveaux arrivants et les membres du personnel ayant déménagé	Oui	Les 666 évaluations de la sécurité des bureaux et des sites qui ont été faites comprenaient le contrôle de la sécurité des logements des membres du personnel.
Services d'appui et de gestion dans le cadre du programme de sécurité sur le lieu de travail, sous forme de conseils à l'occasion des réunions mensuelles des comités chargés de la sécurité, par le contrôle régulier de la sécurité sur le lieu de travail, 2 exercices d'évacuation en cas d'incendie pour tout le personnel de la Mission et l'entraînement régulier de tous les responsables de la sécurité incendie	Oui	Le programme de sûreté et de sécurité sur le lieu de travail s'est poursuivi et s'est concrétisé, notamment par des réunions mensuelles des comités chargés de la sécurité, 230 inspections incendie et sécurité, 56 réunions d'information des responsables de la sécurité incendie, 1 exercice d'incendie et d'évacuation et 4 sessions de formation à la lutte anti-incendie.

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire court du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014.)

			Écart	
	Montant alloué	*Dépenses*	*Montant*	*Pourcentage*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3) = (1)- (2)*	*(4) = (3)/(1)*
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	350,3	310,2	40,1	11,5
Contingents	–	–	–	–
Police des Nations Unies	363,1	291,5	71,6	19,7
Unités de police constituées	–	–	–	–
Total partiel	**713,4**	**601,7**	**111,7**	**15,7**
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	24 764,2	22 408,1	2 356,1	9,5
Personnel recruté sur le plan national	9 542,0	8 632,8	909,2	9,5
Volontaires des Nations Unies	1 208,6	1 108,3	100,3	8,3
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
Total partiel	**35 514,8**	**32 149,2**	**3 365,6**	**9,5**
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	193,9	145,4	48,5	25,0
Voyages	499,3	397,7	101,6	20,4
Installations et infrastructures	3 583,0	2 718,8	864,2	24,1
Transports terrestres	479,7	480,0	(0,3)	(0,1)
Transports aériens	–	–	–	–
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–
Communications	1 586,6	918,7	667,9	42,1
Informatique	1 327,2	1 734,6	(407,4)	(30,7)
Services médicaux	145,6	10,1	135,5	93,1
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	484,5	580,2	(95,7)	(19,8)
Projets à effet rapide	425,0	423,5	1,5	0,4
Total partiel	**8 724,8**	**7 408,9**	**1 315,9**	**15,1**
Total brut	**44 953,0**	**40 159,8**	**4 793,2**	**10,7**
Recettes provenant des contributions du personnel	3 966,6	3 566,6	400,0	10,1
Total net	**40 986,4**	**36 593,1**	**4 393,3**	**10,7**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	**44 953,0**	**40 159,8**	**4 793,2**	**10,7**

B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Répartition initiale du montant approuvé*	*Réaffectation* *Montant réaffecté*	*Répartition révisée*
I. Militaires et personnel de police	713,4	0,0	713,4
II. Personnel civil	35 514,8	253,0	35 767,8
III. Dépenses opérationnelles	8 724,8	(253,0)	8 471,8
Total	**44 953,0**	**0,0**	**44 953,0**
Pourcentage de réaffectations			**0,6**

25. Au cours de la période considérée, des fonds ont été réaffectés à la catégorie II (Personnel civil) pour combler le solde négatif d'un poste de dépenses relatif au personnel.

C. Évolution mensuelle des dépenses

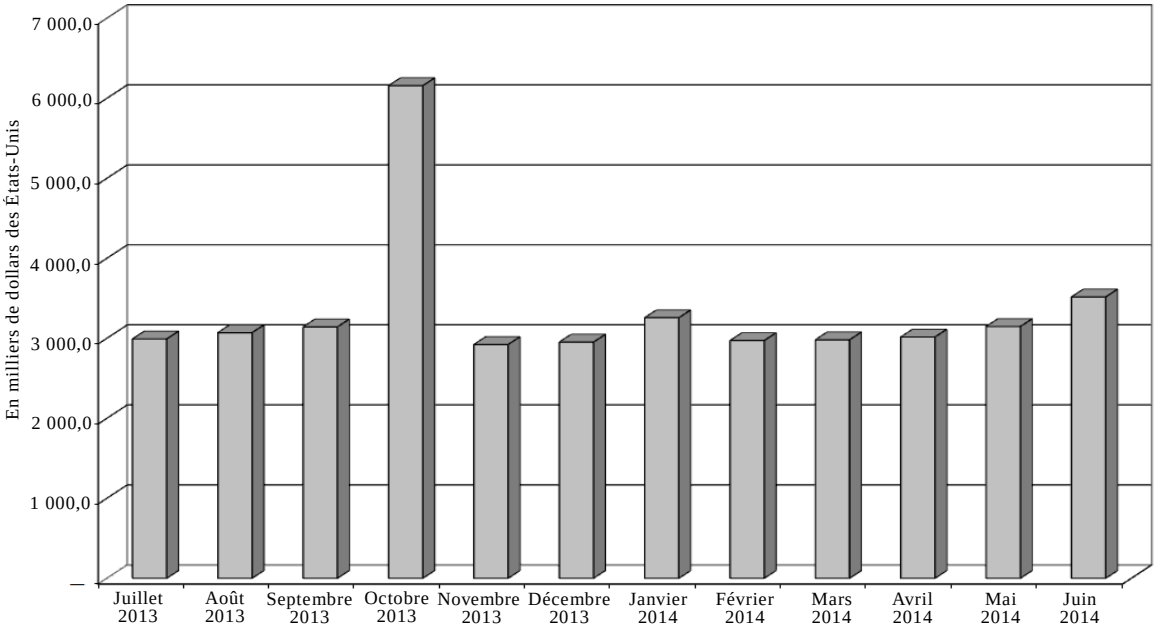

26. Les dépenses plus élevées que prévu du mois d'octobre s'expliquent principalement par les fonds qui ont dû être engagées pour couvrir les services d'entretien, les services de sécurité et les équipements collectifs.

D. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant*
Intérêts créditeurs	52,0
Recettes diverses ou accessoires	139,0
Ajustements sur exercices antérieurs	(23,2)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	239,7
Total	**407,5**

E. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Valeur*
Contributions prévues par l'accord sur le statut de la Mission[a]	120,4
Contributions volontaires en nature	–
Total	**120,4**

[a] Y compris les terrains et locaux fournis par les autorités serbes au Bureau des Nations Unies à Belgrade.

IV. Analyse des écarts[1]

	Écart	
Observateurs militaires	40,1	11,5 %

27. L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement au fait qu'il n'y a eu aucune demande d'indemnité de décès ou d'invalidité.

	Écart	
Police des Nations Unies	71,6	19,7 %

28. L'existence d'un solde inutilisé s'explique principalement par le fait que les demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité ont été inférieures aux prévisions et qu'en moyenne, sur l'ensemble de l'exercice, un poste d'agent de la Police des Nations Unies n'a pas été pourvu.

	Écart	
Personnel recruté sur le plan international	2 356,1	9,5 %

[1] Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

29. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement à un taux effectif de vacance de postes supérieur au chiffre retenu dans le budget, soit 13,6 % au lieu de 5 %. Cet écart s'explique principalement par l'érosion naturelle des effectifs, les réaffectations, les cessations de service et les délais de recrutement, tous plus importants que prévu.

	Écart	
Personnel recruté sur le plan national	909,2	9,5 %

30. L'écart s'explique principalement par des traitements effectifs inférieurs aux prévisions pour le personnel des services généraux recrutés sur le plan national.

	Écart	
Volontaires des Nations Unies	100,3	8,3 %

31. La sous-utilisation des crédits tient surtout au taux effectif de vacance de postes qui a été de 10,7 % (au lieu des 5 % retenus dans le budget), essentiellement parce que l'érosion naturelle des effectifs a été plus importante que prévu et qu'il y a eu des retards dans les recrutements.

	Écart	
Consultants	48,5	25,0%

32. La sous-utilisation des crédits est due principalement au nombre moins important que prévu des visites effectuées à la Mission par les consultants du Groupe consultatif sur les droits de l'homme et à l'annulation d'actions prévues de formation au droit administratif, international et commercial.

	Écart	
Voyages	101,6	20,4 %

33. L'écart vient avant tout de ce qu'il y a eu moins de voyages que prévu.

34. Cette sous-utilisation des crédits a été en partie effacée par les déplacements supplémentaires requis notamment pour répondre aux besoins de formation de la Mission pour l'appui apporté à la mise en œuvre des normes IPSAS et d'Umoja.

	Écart	
Installations et infrastructures	864,2	24,1 %

35. L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement à l'annulation de divers projets d'aménagement et de rénovation en raison de l'éventualité d'un transfert du siège de la Mission et à une baisse de la consommation de carburant des groupes électrogènes, du fait de conditions météorologiques plus clémentes et de la stabilité des approvisionnements énergétiques auprès du fournisseur local.

	Écart	
Communications	667,9	42,1 %

36. L'écart est attribuable en premier lieu à des dépenses plus faibles que prévu pour les communications commerciales, en raison surtout du démantèlement d'un répéteur de satellite et d'une moindre demande de services Internet et, aussi en partie, au fait que certaines dépenses précédemment inscrites au budget à la rubrique Communications sont maintenant comptabilisées au titre de l'informatique, conformément au nouveau plan comptable.

	Écart	
Informatique	(407,4)	(30,7 %)

37. Le dépassement de crédits est essentiellement imputable au coût plus lourd que prévu des services informatiques et des pièces de rechange et fournitures nécessaires à la mise en œuvre d'Umoja, ainsi que par le fait que certaines dépenses précédemment inscrites au budget à la rubrique Communications sont maintenant comptabilisées au titre de l'informatique suivant le nouveau plan comptable

	Écart	
Services médicaux	135,5	93,1 %

38. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le fait que les achats de fournitures médicales ont été inférieurs au montant inscrit au budget, car il était prévu de transformer le dispensaire en simple cellule médicale au cours de l'exercice 2014/15.

	Écart	
Fournitures, services et matériel divers	(95,7)	(19,8 %)

39. Le dépassement de crédits est imputable surtout à une demande accrue de services de traduction et au recrutement d'un vacataire chargé de suivre le processus électoral local et d'en rendre compte.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

40. **En ce qui concerne le financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, il conviendrait que l'Assemblée générale :**

a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice écoulé du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014, soit 4 793 200 dollars;

b) Se prononce sur l'affectation des autres recettes ou ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2014, dont le montant s'élève à 407 500 dollars et qui recouvrent les intérêts créditeurs (52 000 dollars), les recettes diverses ou accessoires (139 000 dollars) et les économies résultant de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (239 700 dollars), déduction faite des ajustements sur exercices antérieurs (23 200 dollars).